



06 mai 2020

PLAN DE DECONFINEMENT

Crise sanitaire / COVID 19

La Maison-phare > Établissement de la FFMJC

Introduction – Rappel du contexte de la rédaction du présent plan

Depuis le 15 mars 2020, les locaux de la Maison-phare FFMJC sont fermés au public sur décision gouvernementale afin de faire face à la pandémie du nouveau coronavirus apparu en France en janvier 2020.

La fermeture administrative des Établissements Recevant du Public (ERP) a été annoncée dans le cadre du confinement national fixé par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à cette épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

A l'issue de cette période de fermeture de 7 semaines, un plan de déconfinement a été annoncé et programmé par le gouvernement dans l'objectif de revenir progressivement à une organisation générale et nationale ordinaire. Ce plan débute le 11 mai 2020 et est encadré par des protocoles sanitaires ministériels suivant les activités concernées.

A ce jour, les mesures concernant les ERP de type « non commercial » demeurent évolutives car soumises à l'actualité sanitaire par zonage. De plus, le caractère transversal de notre activité implique la mesure et la prise en compte de différents protocoles interministériels. De cette complexité découlent des évolutions et mises à jour régulières et nécessaires des procédures d'organisation sanitaires décrites dans ce document.

Le plan présenté ici, de manière non-exhaustive, fixe et encadre sanitairement les procédures de déconfinement de la Maison-phare FFMJC pour mai et juin 2020. Il se veut volontairement progressif et priorise la sécurité sanitaire des personnes ainsi qu'une reprise de notre activité par l'action sociale, éducative et solidaire.

1° - Description du cadre initial d'activités de la Maison-phare FFMJC

La Maison-phare FFMJC est une association d'Éducation Populaire installée sur le quartier de Fontaine d'Ouche (21000 DIJON). Elle est rattachée administrativement à la Fédération Française des MJC (fonction employeur, comptabilité, conventionnement). Le projet d'action et de développement est piloté par une association d'habitant.e.s du quartier.

La Maison-phare est conventionnée avec la Ville de Dijon (CPOM), agréée Centre Social par la CAF de Côte d'Or et bénéficie de financements au titre de la Politique de la Ville.

Son activité s'organise autour de quatre axes principaux : soutien à la fonction familiale / animation de la vie sociale de proximité / action éducative et culturelle en direction de la jeunesse / accueil, veille sociale et soutien associatif.

Trois sites administratifs sont dédiés à ces activités :

- > La Maison-phare / 2 allée de Grenoble / 21000 DIJON > 1 800 m²
- > L'extension / 1 allée du Roussillon / 21000 DIJON > 1 400 m²
- > L'appartement Belin / 16 avenue Édouard Belin / 21000 DIJON > 130 m²

Le projet de la Maison-phare se décline également dans l'espace public et en milieu ouvert par l'intermédiaire d'ateliers et d'interventions de rue conduites annuellement.

Au 1er avril 2020, la Maison-phare compte quatorze salarié.e.s, deux stagiaires (dont un rémunéré par un GEA) et deux volontaires en Service Civique.

2° - Situation administrative de l'équipe permanente

Depuis le 1^{er} avril, l'équipe de la Maison-phare est déclarée en chômage partiel (sauf pour les personnels en arrêt de travail pour garde d'enfant ou en congés payés). Un nombre d'heures d'activité différencié a été réparti sur les salarié.e.s suivant les missions confiées pendant le confinement. La FFMJC a fait le choix de maintenir les salaires dans leur intégralité en apportant le complément financier aux aides accordées par l'État.

Les perspectives administratives du déconfinement liées aux salarié.e.s sont gérées par la FFMJC dans le cadre de sa fonction employeur.

3° - Observations et constats relevés sur la période de confinement

Durant la période de confinement, l'équipe de la Maison-phare, malgré la fermeture administrative des locaux, a pu maintenir une présence régulière sur la quartier via des actions de proximité.

Ces actions ont permis de répondre à certaines difficultés sociales dues à la situation de confinement mais ont également permis d'observer diverses problématiques à prendre en compte dans notre plan de reprise d'activité : soutien et accompagnement des familles dans le retour à la scolarité des enfants / précarisation grandissante et accélérée des familles - besoin d'aide alimentaire / absence de lien social et isolement pour les personnes seules / nécessité de soutien, d'échange et d'accompagnement des familles sur la crise sanitaire en cours / absence de repères éducatifs et de présence sociale dans l'espace public pendant la période de confinement / fragilité éducative de certaines familles due à l'isolement.

Nous tenterons, à travers nos propositions et notre champ d'intervention, de répondre à ces problématiques dans la limite des protocoles sanitaires et des responsabilités inhérentes à notre projet.

4° - Objectifs du plan de relance de l'activité

En lien avec les constats et besoins identifiés, les objectifs de la phase de déconfinement se situent à deux niveaux :

- → Préserver la santé et la sécurité de toutes et tous :
- > garantir un retour au travail sécurisé pour l'ensemble des salarié.e.s
- > garantir la sécurité sanitaire des adhérent.e.s et intervenant.e.s de la Maison-phare
- → Répondre aux besoins sociaux du territoire liés à la crise sanitaire :
- > prioriser les activités à caractère social, éducatif et solidaire
- > développer des actions permettant de maintenir et/ou (re) tisser le lien social
- > prioriser l'action de proximité et en milieu ouvert (hors les murs cf. projet annuel)

5° - Cadre général du protocole de réouverture des locaux

La Maison-phare, à partir du 11 mai, ne sera pas rouverte au public et ce, jusqu'à la levée officielle de l'arrêté de fermeture administrative des ERP et la possibilité de garantir la sécurité sanitaire des personnes présentes dans les locaux.

Dans ce contexte, et au vu des objectifs précédemment cités, il est décidé :

- → De suspendre l'ensemble de nos activités de type socioculturelles (gymnastique, yoga, guitare, hip-hop, couture, théâtre, violon) jusqu'au mois de septembre 2020. Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, de garantir la sécurité des salarié.e.s, bénévoles et adhérent.e.s.
- → De limiter l'accueil dans nos locaux aux associations, institutions et organisations porteuses d'activités à caractère social, éducatif et solidaire. L'accueil des autres types d'activités, à caractère socioculturel et sportif, est reporté à septembre 2020. Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, de garantir les procédures sanitaires nécessaires à ce type de pratiques.
- → Cette fermeture n'exclut pas les actions menées en parallèle et imaginées par l'équipe. Notre action continue et s'adapte aux besoins du quartier : l'accès à l'intérieur des locaux pourra être envisagé uniquement sur des actions et des protocoles spécifiques répondant aux besoins et objectifs précédemment cités.
- → En référence au cadre de notre projet annuel (cf. Projet social), la priorité sera de continuer à agir principalement hors les murs et en milieu ouvert, en adaptant au contexte sanitaire actuel nos principes pédagogiques développés tout au long de l'année (cf. cadre de référence pédagogique).

6° - Cadre général du protocole sanitaire concernant les salarié.e.s

Afin de garantir la sécurité sanitaire, la protection de chacun et chacune (salarié.e.s, bénévoles, usagers) et le retour au travail dans les meilleurs conditions, voici les éléments définissant le cadre général de nos interventions et reprise progressive de l'activité :

- → Suite à l'annonce du plan de déconfinement, la médecine du travail a été sollicitée concernant le retour au travail des salarié.e.s. Une information précise a été communiquée à l'équipe invitant les personnes à s'entretenir avec le médecin référent pour établir un retour au travail adapté suivant les situations individuelles de chacun et chacune. Un protocole spécifique de retour au travail est mis en place pour les membres de l'équipe qui en font la demande.
- → Chaque salarié a à sa disposition le matériel nécessaire à sa protection (masques/visières + gel hydroalcoolique / savon)
- → Port du masque obligatoire pour les usagers inscrits aux permanences
- → La priorité est donnée au télétravail. Les salarié.e.s seront présent.e.s sur le lieu de travail uniquement pour les actions non réalisables à domicile
- → Un réaménagement des espaces assure les distances de protection recommandées (4 m² / personne)
- → Un sens de circulation est défini suivant le type d'actions mis en place (voir protocole sanitaire des actions)
- → L'entretien et le ménage des locaux sont adaptés aux besoins sanitaires du protocole (ménage spécifique + désinfection des points de contact + matériel mis à disposition pour nettoyage immédiat après utilisation). L'entretien et l'application de ces consignes sont externalisés à la société LUSTRAL.
- → Le nombre de salarié.e.s, de personnes présent.e.s simultanément dans les locaux est limité et la gestion des flux contrôlé par un système de prise de RDV et de permanences.
- → Une information spécifique sera donnée aux bénévoles identifiés comme « fragiles » (état de santé et âge à risque) souhaitant s'inscrire dans l'action.

7° - Définition des axes de travail prioritaires

Suite aux différentes actions menées pendant le confinement, le choix est de maintenir certaines activités et de développer de nouvelles propositions répondant aux enjeux évoqués dans les paragraphes précédents. Comme énoncé dans l'introduction, ces actions peuvent évoluer en suivant la situation sanitaire et le contexte social (ce document pourra être annexer si besoin). Il est important de préciser que chaque action débutera par une phase d'expérimentation afin de prévoir un réajustement si nécessaire.

A ce jour et au vu du cadre sanitaire restrictif, la Maison-phare fait le choix d'organiser son projet de déconfinement autour de trois axes :

1 > Les actions à caractère social, éducatif et solidaire :

- > Promenades et maraudes sociales / Priorité à la présence et à l'action dans l'espace public (cf. projet annuel)
- > Animation sociale de proximité (milieu ouvert)
- > Livraisons et repas solidaires
- > Veille sociale
- > Groupe de parole
- > Confection de masques
- > Colis alimentaires
- > Coordination des actions de solidarités
- > École ouverte / École moderne / été

2 > Les permanences administratives et numériques :

- > Accès au PANDA
- > Accès aux impressions/photocopies
- > Accès à l'information et à l'orientation
- > Lieu d'écoute

3 > L'accueil et le soutien aux initiatives sociales :

- > Ouverture des locaux prioritaire aux associations à caractère social sous réserve d'un protocole sanitaire correspondant à notre cadre
- > Ouverture des locaux prioritaire aux initiatives de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités

L'animation des réseaux sociaux et d'activités à distance (visios / tutos / vidéos / chroniques / etc.) compléteront ces actions et seront en lien avec l'actualité de la crise sanitaire.

8° - Protocole d'organisation sanitaire par action

Le protocole suivant concerne les bénévoles, les usagers et les salarié.e.s impliqué.e.s sur les actions. Un affichage des consignes et des informations liées au protocole sera fait pour chaque espace de travail.

Les permanences et différentes interventions ont été organisées comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
M A	9h-12h / PERM ADMINISTRATIVE		9h-14h / CONFECTION ET LIVRAISON REPAS SOLIDAIRES	9h-12h / COUTURE	9h-14h / CONFECTION ET LIVRAISON REPAS SOLIDAIRES
TI N					9h-12h / COUTURE
A P R	14h-17h / PANDA	14h-17h / PERM ADMINISTRATIVE	14h-17h / PANDA	14h-17h / PERM ADMINISTRATIVE	14h-17h / PANDA
ES - M ID			16h-19h / PROMENADES SOCIALES	14h-17h / GROUPES DE PAROLE	16h-19h / PROMENADES SOCIALES

> Livraison - distribution de repas chauds

Restaurant Associatif Extension

2 fois par semaine – 12h 5 salarié.e.s mobilisé.e.s Environ 70 repas /semaine Depuis le 21 avril

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage avant/après. Matériel mis à disposition.

Pour les cuisinier.e.s :

- Masques obligatoires
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Application des gestes barrières
- 1 personne en cuisine
- Aménagement des plan de travail : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- 4 salarié.e.s maximum sur la confection des repas
- Les ustensiles de cuisine sont individualisés
- Répartition des tâches sans croisement

Pour les livreur.euse.s :

- Masques obligatoires
- Gel hydroalcoolique à disposition
- La mise en barquette est faite par les livreurs
- Distanciation sociale lors des livraisons
- Application des gestes barrières
- + Application habituelle des normes d'hygiène relative à la restauration

> Relais et orientation sociale

Hors les murs / bureaux aménagés / télétravail

A la semaine

6 salarié.e.s mobilisé.e.s Depuis le 15 mars

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage avant/après. Matériel mis à disposition.

Lors de rencontres et d'entretiens :

- Port du masque recommandé
- Application des gestes barrières
- Distanciation sociale
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Aménagement lors d'entretiens : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Outil de travail individualisé (téléphone/ordinateur)

> Promenades sociales

habitant.e.s

Hors les murs

2 fois par semaine - 4h 2 salarié.e.s mobilisé.e.s A partir du 15 mai

Pas d'accès aux sanitaires.

- Distanciation sociale lors des rencontres et entretiens
- Port du masque recommandé
- Application des gestes barrières
- Outil de travail individualisé (téléphone/ordinateur)
- Gel hydroalcoolique à disposition

> Promenades sociales

jeunesse

Hors les murs

2 fois par semaine - 4h 2 salarié.e.s mobilisé.e.s A partir du 13 mai

Pas d'accès aux sanitaires.

- Distanciation sociale lors des rencontres et entretiens

- Port du masque recommandé
- Application des gestes barrières
- Outil de travail individualisé (téléphone/ordinateur)
- Gel hydroalcoolique à disposition

> Organisation de fabrique de masques en tissu

Grande salle aménagée / La Maison-phare

2 fois par semaine - 6h 1 salarié.e mobilisé.e A partir du 22 mai

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s. et couturier.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage avant/après. Matériel mis à disposition.

- Masques obligatoires pour les couturier.e.s
- Affichage des consignes sanitaires
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Matériel de désinfection des machines disponible
- Application des gestes barrières
- Aménagement : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Jauge limitée à 10 personnes maximum dans l'espace
- Pas de croisement des tâches
- Les ustensiles de couture sont individualisés
- Sens de circulation sans croisement (entrée : grande salle / sortie : SAS)

> Animation de groupe de soutien psychologique pour les personnes fragiles

Club Agora aménagé / La Maisonphare

2 fois par semaine - 2h 1 salarié mobilisé A partir du 18 mai

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s et participant.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage avant/après. Matériel mis à disposition.

- Aménagement : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Sens de circulation sans croisement
- Jauge limitée à 10 personnes maximum dans l'espace
- Port du masque recommandé
- Application des gestes barrières

> Réouverture des jardins partagés

Hors les murs

2 fois par semaine - 2h 1 salarié mobilisé Depuis le 30 avril

Pas d'accès aux sanitaires.

- RÉOUVERTURE FIXÉE SUR ARRÊTÉ MUNICIPAL

- Information préalable à réouverture
- Rappel des consignes sanitaires
- Outils de jardinage individualisés
- Port du masque recommandé

> Animation réseaux sociaux

Télétravail

A la semaine 4 salarié.e.s mobilisé.e.s Depuis le 15 mars - Condition légale du télétravail

> Chroniques radio/vidéo

Télétravail

2 fois par semaine 1 salarié mobilisé Depuis le 15 mars

Lors d'une séance de tournage :

- Condition légale du télétravail

- Distanciation sociale lors des rencontres et entretiens
- Port du masque recommandé
- Application des gestes barrières
- Outil de travail individualisé (caméra/micro)
- Gel hydroalcoolique à disposition

> Permanences d'accueil administratif et d'impressions

Hall aménagé La Maison-phare

1 salarié.e mobilisé.e 3 fois par semaine – 9h A partir du 18 mai

Pas d'accès aux sanitaires.

- Aménagement spécifique du hall garantissant la distanciation sociale pendant les impressions. Privilégier l'attente en dehors du site et en plein air.
- Sens de circulation sans croisement (entrée : porte droite / sortie : porte gauche)
- Par sécurité, traçage au sol garantissant la distanciation sociale
- Anticipation des impressions évitant l'attente et le flux
- Priorisation de l'utilisation des outils numériques pour récupérer les documents à imprimer

Pour les salarié.e.s :

- Masque obligatoire
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Application des gestes barrières
- Aménagement des plan de travail : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Les outils de travail sont individualisés (ordinateur / téléphone)
- Répartition des tâches sans croisement

> Ouverture de permanences d'accueil numérique

PANDA La Maison-phare

3 fois par semaine - 9h 1 salarié.e mobilisé.e A partir du 18 mai

PROTOCOLE PARTAGE AVEC LE CENTRE MULTIMEDIA / PEP CBFC

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s. et participant.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage avant/après. Matériel mis à disposition.

Pour les usagers :

- Masques obligatoires (le CMM fournit un masque pour les personnes qui n'en ont pas)
- Les usagers doivent réserver à l'avance un ordinateur (soit par téléphone, soit sur le site PANDA).
- Nettoyage des mains obligatoire à l'entrée (Gel hydroalcoolique)
- Application des gestes barrières
- Aménagement : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Jauge limitée à 3 personnes maximum dans l'espace
- Sens de circulation sans croisement (entrée : jardins / sortie : hall)
- Les impressions sont limitées à celles indispensables aux démarches administratives et aux devoirs des enfants. Avant de lancer une impression, l'autorisation est demandée au salarié présent et l'usager vient immédiatement récupérer ses documents.
- Une lingette désinfectante est distribuée. Chaque usager désinfecte le clavier et la souris de l'ordinateur qui lui est attribué.

Pour le salarié :

- Masques obligatoires
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Application des gestes barrières
- Un seul salarié présent dans l'espace
- Gants obligatoires en cas d'aide sur un poste informatique
- Nettoyage une fois par heure par la salariée sur place

> Réunions d'équipe

Télétravail – Visio / Grande salle aménagée

1 fois par semaine - 1h30 Équipe mobilisée Depuis le 15 mars

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s. et participant.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage

En cas de réunion sur site :

- Aménagement : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Masques obligatoires
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Application des gestes barrières
- Jauge limitée à 10 personnes maximum dans l'espace

> Réunion de partenaires + C.A.

Télétravail / Visio / Grande salle aménagée

Ponctuel

En cas de réunion sur site :

- Aménagement : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Masques obligatoire
- Gel hydroalcoolique à disposition

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s. et participant.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage

- Application des gestes barrières
- Jauge limitée à 10 personnes maximum dans l'espace

> Autres actions : remise en état, aménagement, ...

Télétravail / Visio / Grande salle aménagée

Ponctuelle

et participant.e.s. Cuvette et réservoir soumis à nettoyage

Accès aux sanitaires réservé aux salarié.e.s.

- Aménagement : 4 m² par personne garantissant la distanciation sociale
- Masques obligatoires
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Application des gestes barrières
- Jauge limitée à 10 personnes maximum dans l'espace

> L'accueil et le soutien aux initiatives sociales (à partir de juin)

L'organisation de l'accueil et du soutien aux initiatives sociales et locales (habitant.e.s, associations, CESAM, PRE, EPE, CAF, etc.) se fera à partir du mois de juin, sur proposition, étudiée au cas par cas et sur la base d'un protocole sanitaire co-construit et partagé respectant les recommandations interministérielles.

9° - <u>Perspectives et continuité du plan de déconfinement (été 2020 et rentrée de septembre)</u>

Suivant l'évolution de la situation sanitaire de la Région, les conditions de travail administratives de l'équipe de la Maison-phare FFMJC, les besoins du quartier et les retours d'expérience de terrain, ce projet sera susceptible d'être modifié et aménagé. L'évolution se fera en lien avec les habitant.e.s et les différents partenaires /acteurs du réseau.

Un des enjeux principaux pour les mois à venir sera de travailler collectivement à l'organisation de l'été 2020 et à l'animation de la vie sociale sur cette période. En effet, le plan de déconfinement national prévoit une restriction des déplacements pour l'été. Ce cadre restreint, et ses conséquences sur la vie des habitant.e.s et du quartier, devront être anticipés afin d'inscrire notre action dans cette réalité.

En ce sens, la mise en place d'un projet spécifique pour l'été est en cours (construit avec de nombreux partenaires) à partir d'une volonté d'un croisement "éducation populaire / animation sociale / enseignement", sur une forme d'école ouverte, destinée aux 6/14 ans, dans une cour d'école centrale du quartier et en milieu ouvert, avec une organisation sanitaire réaliste et faisable, ouverte aux familles et portée collectivement. Le cadre et le contenu, ainsi que les consignes sanitaires restent à construire mais ce projet sera au cœur des préoccupations à venir de l'équipe. L'idée est de s'inspirer des "écoles modernes" et de "l'éducation nouvelle" : croisement des disciplines, des matières, des pratiques, des publics, etc.

En plus de ce projet « d'école ouverte / école moderne », une attention particulière et des actions spécifiques seront menées sur le quartier en direction des jeunes de 12 à 25 ans et des familles. Si les conditions sanitaire le permettent, la mise en place de nuitées et d'actions spécifiques sont envisagée. Les modalités d'ouverture de l'ACM (procédure sanitaire) pour la période estivale est à l'étude par l'équipe.

La période mai/juin servira de période d'expérimentation permettant de construire les actions structurantes de l'été.

Le second enjeu sera la préparation de la rentrée de septembre 2020 afin de pouvoir retrouver une réponse pleine et entière aux problématiques du quartier identifiées dans notre projet social annuel ainsi que l'ensemble de nos propositions à destination de tous les publics.